

# L'ESSENTIEL MILAGRO® Duo HERBICIDE DE POST-LEVÉE CONTRE LES GRAMINÉES ESTIVALES, LES DICOTYLÉDONES ET LES VIVACES DU MAÏS



syngenta®



- **Composition** : 50 g/l de nicosulfuron (HRAC B)  
+ 220 g/l de dicamba sous forme de sel de sodium (HRAC O)
- **Formulation** : Suspension concentrée de type huileuse (OD)
- **Cibles** : désherbage maïs grain et maïs fourrage
- **Dose homologuée** : 0,8 l/ha
- **Doses moyennes recommandées** :  
0,4 l/ha puis 0,4 l/ha en fractionné,  
0,6 à 0,8 l/ha en une application,  
0,4 l/ha max entre 6 et 8 feuilles du maïs
- **Stades d'application** : BBCH 12 à BBCH 18
- **DAR** : BBCH 18
- **ZNT organismes aquatiques** : 20 m, dont DVP : 20 m
- **ZNT plantes non cibles** : 20 m et 5 m à 0,4 l/ha en fractionné
- **DSR\*** : 3 m
- **DRE** : 6 heures
- **Nombre d'application** :  
1 en application unique à 0,8 l/ha  
2 en application fractionnée à 2 x 0,4 l/ha \*\*
- **Emballage** : 5 litres en S-pac®

\* Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

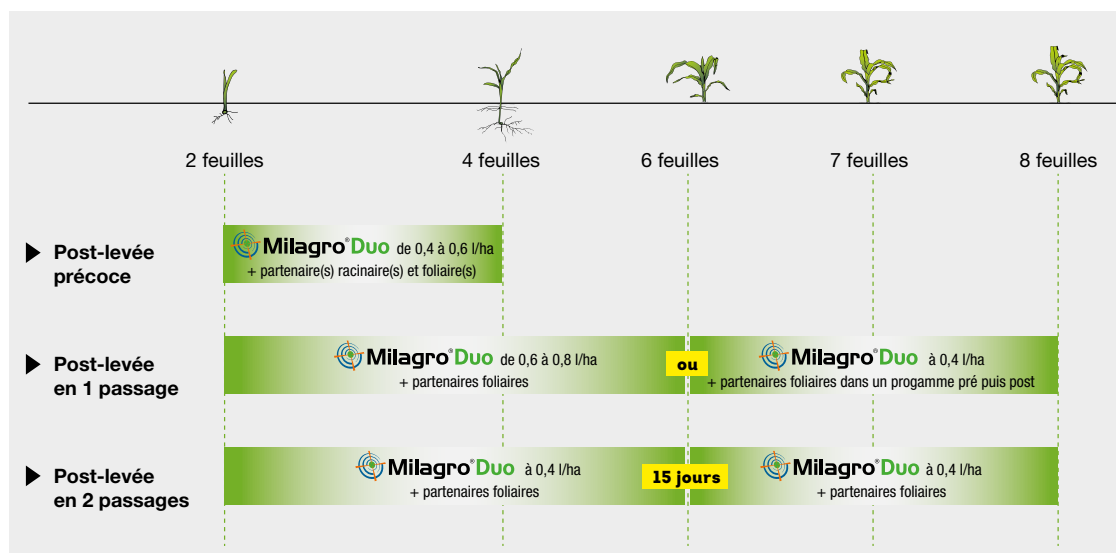
\*\* Intervalle minimum entre les applications : 15 jours.

## RÈGLES D'OR DU DÉSHÉRBAGE DE POST-LEVÉE

Pour réussir votre désherbage en post-levée :

- Bien connaître la flore de la parcelle.
- Intervenir sur des adventices jeunes pour une efficacité optimale.
- Prévoir un deuxième passage en fonction de l'observation des nouvelles levées.
- Profiter des périodes d'hygrométrie les plus élevées de la journée pour réaliser les interventions (> 65 %).

## CONSEILS D'EMPLOI



## ■ SPECTRE D'EFFICACITÉ MILAGRO Duo

	MILAGRO Duo 0,6 l/ha	MILAGRO Duo 0,8 l/ha
Abutilon de Théophraste		
Amarante hybride		
Amarante réfléchie		
Ambroisie à feuille d'Armoise		
Chardon des champs*		
Chénopode blanc		
Chénopode hybride		
Chénopode polysperme		
Datura stramoine		
Lampourde à gros fruits		
Liseron des champs*		
Liseron des haies*		
Morelle noire		
Moutarde des champs		
Pourpier maraîcher		
Renouée à feuilles de patience		
Renouée des oiseaux		
Renouée liseron		
Renouée persicaire		
Repousses de tournesol		
Chiendent pied-de-poule*		
Digitaire sanguine		
Panic faux-millet*		
Panic pied-de-coq*		
Panic dichotome*		
Ray-grass (hors résistance ALS)		
Sétaire glauque*		
Sétaire verte*		
Sorgho d'Alep (graines)		
Sorgho d'Alep (rhizome)*		
Vulpin (hors résistance ALS)		

## LES BÉNÉFICES AU CHAMP

### Un concentré d'efficacité :

- **MILAGRO Duo** cible en priorité les graminées estivales, les dicotylédones difficiles et les vivaces.

- La formulation concentrée et optimisée du **MILAGRO Duo** lui confère :

- une meilleure résistance au lessivage,
- une bonne sélectivité y compris au stade 6-8 feuilles du maïs (à la dose de 0,4 l/ha maximum).

### Une souplesse d'utilisation :

- Une large période d'utilisation, de 2 à 8 feuilles du maïs.
- Associations possibles avec de nombreux partenaires herbicides (CALLISTO®, PEAK®...).
- Meilleures efficacités sur des adventices jeunes et en croissance (avant tallage des graminées et au stade 2-4 feuilles des dicotylédones).

(\*) Flore vivace et graminées estivales : application fractionnée recommandée pour un meilleur contrôle des levées échelonnées.

- Très bonne efficacité > 95 %
- Bonne efficacité 85 à 95 %
- Efficacité bonne à variable 70 à 85 %
- Efficacité variable 50 à 70 %
- Efficacité insuffisante < 50 %

MILAGRO® DUO - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CALLISTO® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PEAK® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

MILAGRO® DUO - AMM N° 2190243 - Composition : 220 g/l dicamba \* + 50 g/l nicosulfuron - P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour protéger les personnes présentes et les résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour une application à la dose maximale de 0,8 L/ha SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour 2 applications à la dose maximale de 0,4 L/ha par application. SPe 8 Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 m par rapport aux points d'eau.

CALLISTO® - AMM N° 9900047 - Composition : 100 g/l mésotrione \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas dépasser une application tous les trois ans sur la même parcelle à une dose maximale de 15 g de prosulfuron par hectare. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

**syngenta**®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**